

ÉVALUATION DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE (2025)



Questions d'évaluation

- ▶ Dans quelle mesure la Charte est-elle pertinente pour les États membres, comme en témoignent leurs politiques, législations et pratiques nationales ?
- ▶ Dans quelle mesure les États membres ont-ils modifié leurs politiques, législations et pratiques pour remédier aux lacunes identifiées par le mécanisme de suivi ?
- ▶ Le processus de réforme en cours progresse-t-il dans la bonne direction et tous les éléments nécessaires à la réforme de la Charte sont-ils établis ?
- ▶ Quelle valeur ajoutée la Charte offre-t-elle par rapport à des mécanismes internationaux similaires ?

Méthodologie



92
personnes
interrogées



132
documents
analysés



4
visites sur
le terrain



41
États membres analysés
selon 8 critères de
conformité



1
observation de
conférence à
haut niveau

Points forts

Couverture complète :
La Charte garantit une protection étendue à divers groupes vulnérables

Couverture exhaustive :
La Charte garantit une protection étendue à divers groupes vulnérables

Résultats mesurables :
La Charte a façonné les politiques et la législation nationales

Flexible et adaptable :
La Charte peut répondre à des problèmes émergents et rester pertinente

Défis

Visibilité limitée :
Faible sensibilisation des parties prenantes de la Charte

Droits sociaux secondaires :
La Charte est considérée comme moins importante que les droits civils et politiques

Efficacité variable :
L'efficacité de la Charte est fortement influencée par la volonté politique et les capacités institutionnelles

Processus complexes :
La réforme de 2022 a amélioré l'efficacité et le dialogue, mais les mécanismes de suivi et de conformité restent chronophages

Recommandations*

1. Accroître la visibilité de la Charte par des événements ciblés et très médiatisés et par des actions de sensibilisation
2. Renforcer le dialogue entre les mécanismes de suivi de la Charte et les États membres, ainsi qu'entre le CEDS et le GC
3. Promouvoir la procédure de réclamation collective auprès des gouvernements et des parlements afin d'accroître le nombre de rapports ciblés
4. Évaluer la valeur des rapports ad hoc en complément des rapports de suivi réguliers pour traiter les questions
5. Réduire le délai entre la réception des rapports et la publication des conclusions afin d'accroître leur impact
6. Encourager une plus grande participation des OSC nationales à la procédure de réclamation collective
7. Associer davantage les parlements, les ONG et la société civile au suivi et à la mise en œuvre des résolutions et conclusions
8. Renforcer la mise en œuvre de la Charte en la reliant aux activités de coopération du Conseil de l'Europe

* Les recommandations ont été raccourcies pour les besoins de l'infographie